



CONSEILLER AGRICOLE

Autres dénominations : Conseiller d'entreprise agricole, Conseiller technique agricole, Conseiller en développement local, Conseiller spécialisé, Technicien agricole



Mission

A l'interface de l'agriculteur et des organismes privés, publics ou para-publics, le conseiller agricole assure l'appui technique et le conseil aux agriculteurs.

Activités



Les conseillers agricoles ont plusieurs champs d'activité et sont plus ou moins spécialisés.

- **Le conseil d'entreprise** : appui à l'installation d'un jeune agriculteur, à l'agrandissement de l'exploitation, aux investissements importants, etc.

- Le conseiller agricole accompagne l'exploitant dans la conduite de son exploitation.

- Il analyse le fonctionnement global de l'exploitation, il réalise un diagnostic de l'état des ressources de l'entreprise, il met en place avec l'agriculteur un projet d'amélioration ou de développement personnalisé et adapté tenant compte de l'environnement de l'entreprise.

- Le conseiller agricole peut faire appel aux compétences d'un conseiller spécialisé dans la gestion d'entreprise.



- **Le conseil technique** : le conseiller est parfois spécialisé dans un secteur de production (viticulture, élevage, grandes cultures...). Il assiste l'agriculteur dans la maîtrise d'une production, d'une activité ou dans la mise en place d'actions plus respectueuses de l'environnement, en utilisant les nouvelles données issues des centres de recherche ou instituts techniques.

- **La formation, l'information et les études économiques** : le conseiller agricole assure une veille technologique pour mieux conseiller les agriculteurs. Il organise et anime des réunions de groupe sur des thèmes particuliers (bilans techniques, traitements à utiliser, nouvelles réglementations...) et des

actions de formation d'agriculteurs. Il construit des références agricoles locales ou régionales à partir des résultats de travaux d'expérimentation, d'essais, d'enquêtes, de diagnostics... Il analyse les marchés régionaux afin d'identifier des débouchés et réalise des études de faisabilité technico-économiques de nouvelles productions.

- **Le développement local** : le conseiller favorise l'émergence et la réalisation de nouveaux projets agricoles individuels ou collectifs (création de coopératives d'utilisation de matériel, groupements d'employeurs...) et assiste les exploitants face aux projets divers (infrastructure...).

Conditions d'exercice

Le conseiller agricole travaille le plus fréquemment dans une chambre d'agriculture. Il peut également travailler dans une organisation professionnelle agricole, une coopérative ou dans une association agricole. En chambre d'agriculture, il est sous la responsabilité du chef de service.

Il effectue de nombreux déplacements (dans un rayon limité à un département).

Il est autonome dans l'organisation de sa journée.

De même que pour les agriculteurs, son rythme suit celui des saisons. Il travaille en particulier sur le terrain, auprès des agriculteurs, et participe aussi aux manifestations agricoles.





Compétences et qualités

Pour assurer son rôle de conseil auprès des agriculteurs, le conseiller agricole doit avoir une bonne **connaissance du milieu** et **maîtriser le vocabulaire technique**. Il doit posséder les **connaissances techniques et théoriques** de son champ d'intervention. Il sait d'ailleurs les actualiser en permanence. Il a le **goût du contact**, des **capacités d'écoute et d'analyse** pour identifier les besoins des agriculteurs et les aider à résoudre leurs difficultés. La maîtrise de l'**informatique** est également requise.

Formation

- Ingénieur en agriculture, agronome ou des techniques agricoles
- Formation universitaire de 3^e cycle spécialisée en agriculture ou agroalimentaire (productions animales et végétales, économie et gestion, droit, aménagement rural, environnement)

Perspectives d'évolution

Le conseiller agricole peut approfondir ses connaissances dans un domaine particulier et devenir ainsi un **conseiller spécialisé**. Il peut par ailleurs encadrer, animer et coordonner une équipe de techniciens/conseillers agricoles et devenir **chef de service**. Il devra pour cela développer des capacités managériales.

Le conseiller agricole peut également se diriger vers d'autres fonctions : **commerce, formation, gestion...**

TÉMOIGNAGE



Gilles L'EVEQUE, conseiller agricole à Saint-Savin-de-Blaye (33).

Comment se répartit votre temps de travail entre vos différentes activités ?

J'apporte des conseils techniques aux producteurs de légumes et de fruits rouges la moitié de mon temps. Je dirige et gère également l'ADAR (Association de développement agricole et rural) des Hauts-de-Gironde. Cela consiste à animer le conseil d'administration et l'équipe technique, à assurer la gestion humaine et financière de la structure. Le reste du temps, je le consacre au conseil global d'entreprise, à la formation et à l'information des agriculteurs. Je participe également à des projets plus globaux tels que la diversification des productions ou la certification de produits.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

Parce que je suis autonome : je maîtrise mon temps et mon organisation de travail ainsi que la mise en œuvre des projets. Parce que je ne travaille pas seul mais en étroite collaboration avec une équipe qui peut m'éclairer, compléter et valider mon travail. Pour l'écoute des individus qui me sollicitent. Et, pour finir, j'ai choisi ce métier pour son impossible routine, liée aux interrogations du monde agricole et à l'actualité toujours pressante.

Pour en savoir +

- Consulter également la fiche conseiller agricole de l'ONISEP et la fiche ROME de l'ANPE n° 61112.

• Contacter :



www.apecita.com



www.anefa.org